



Fonctionnement et règlement de la Section Sportive

Conditions d'admissions en Section Sportive:

- > Etre licencié à l'USB Longwy Natation
- > Etablir un dossier d'inscription complet
- > Avoir un dossier scolaire satisfaisant
- > Satisfaire aux tests physiques et sportifs
- > Fournir un certificat médical
- > Etre à jour du montant de l'inscription de la Section Sportive pour l'année sportive pour l'année sportive en cours.

En intégrant la Section Sportive Natation du Collège Lexy ou du Lycée des Recollets de Longwy, l'enfant s'engage à s'investir au maximum individuellement et avec le groupe, en respectant des règles de fonctionnement. Plusieurs notions sont fondamentales et indispensables au bien être et à la recherche de la performance.

1) Au niveau de la scolarité :

- a) Respect du règlement intérieur de l'établissement.
- b) Résultats Scolaires: l'élève doit avoir un bon niveau scolaire et ne doit pas être en situation d'échec sauf cas exceptionnels à étudier. L'enfant doit être capable de concilier l'activité physique et le programme scolaire.
- c) Lors des réunions parents-professeurs, il y a obligation de rencontrer le professeur d'EPS qui est en charge de la section sportive.
- d) L'UNSS (compétitions scolaires) est obligatoire en natation. Trois compétitions sont à prévoir, les académiques en individuel, les académiques par équipe, et le district natation. L'enfant est dispensé des autres activités.
- e) L'assiduité et la ponctualité en classe sont primordiales. Les dispenses de cours sollicitées par le président de l'USBL Natation auprès du principal du collège ou du lycée pour se rendre en compétition, ne sont valables que les jours concernés. Si des nageurs sont libérés le vendredi midi et reviennent le dimanche soir, ils se doivent d'être présents le lundi matin à l'école.
Dans le cas contraire, la responsabilité du club n'est pas engagée.
- f) Les heures de retenues seront prises sur les heures d'entraînements de 16h à 18h. Le transport sera alors à la charge des parents.
Dans ce cas, il faut rattraper la séance perdue sur les horaires classiques de son groupe d'appartenance.
- g) L'enfant dispensé d'EPS ne pourra pas participer aux deux entraînements obligatoires de la section sportive.
- h) En cas d'absence pour maladie ou retard, prévenir au plus vite les entraîneurs afin d'organiser au mieux les transports.
- i) Il est impératif d'attendre à l'intérieur de l'établissement en cas de retard des entraîneurs ou des personnes chargées du transport.



- k) Dans l'enceinte de l'établissement scolaire, je véhicule l'image du nageur appartenant à la section sportive, j'évite tout comportement en classe, comme à l'extérieur, qui puisse être nuisible à l'image de la structure.

2) Au niveau de l'entraînement :

- a) Un examen médical conditionne l'admission en section sportive.
- b) Respect du règlement intérieur du club et de la piscine.
- c) Le choix de la section sportive devient une priorité dans les décisions d'activités. La natation est désormais prioritaire sur une autre activité notamment les week-ends pour les compétitions.
- d) L'enfant doit rentrer dans une dynamique de progression.
- e) Tous les entraînements par semaine sont obligatoires dans les statuts de la section sportive. Suivant l'âge et le niveau de pratique de l'enfant il sera conseillé d'en faire davantage.
- f) Le planning des compétitions est fixé par les entraîneurs en début de saison. Certaines compétitions sont obligatoires.
Des objectifs individuels, en termes de temps chronométriques et de qualifications à des compétitions, sont également fixés par les entraîneurs en début de saison.
Pour les réaliser, il faut s'investir au maximum et ce tout au long de l'année. La régularité dans l'investissement est un critère de réussite.
- g) Les entraîneurs de la section sportive sont responsables du choix des épreuves individuelles dans lesquelles sont engagés les nageurs. Dans le cas des championnats par équipes, ce choix sera fait dans l'intérêt de leur équipe.
- h) Les déplacements, lors des regroupements (départemental, régional, national), lors des compétitions interclubs et lors des stages, se feront collectivement du début à la fin des épreuves afin de créer un effet de groupe, une cohésion et une dynamique positive.
- i) Le respect de toutes ces règles et consignes de vie vont permettre de rentrer dans une démarche de progression et dans une logique de nageur.
Il est demandé de la discipline, de la concentration, de l'écoute et un investissement de tous les jours pour atteindre les objectifs de début de saison.

3) Informations- communications :

- a) La communication avec les entraîneurs est possible en dehors des horaires d'entraînements:
10 minutes avant et après l'entraînement
sur rendez vous
- b) Réunion trimestrielle après chaque conseil de classe afin d'établir le bilan tant au niveau scolaire qu'au niveau natation.
Les divers problèmes ou interrogations pourront être soulevés lors de cette réunion.



En cas de manquement aux règles (résultats sportifs insuffisants, préparation sportive "laissant à désirer", ou comportement inadapté au sein de l'établissement ou en déplacement sportif, absences répétées et injustifiées aux entraînements et/ou compétitions), et après avoir été entendu par le responsable et le chef d'établissement, le nageur pourrait se voir exclu temporairement ou définitivement de la section.

*Je soussigné certifie avoir pris connaissance
du fonctionnement et du règlement de la Section sportive du Collège de Lexy et du Collège et Lycée des Recollets de Longwy
pour l'année scolaire 2019/2020.*

A

Le

Signature du responsable

Signature de l'élève